

Réf: Dossier N° : 000569

Avis de constitution

SOCIETE « ENTREPRISES GEORGES BOTI » en abrégé « EGB SARL »

**Siège social: Bingerville quartier Akouai Santai extension 1 ilot 278 lot
2700 BP260 ADZOPE**

**Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22 février 2021 ,
et enregistrés au CEPICI le 22 février 2021, il a été constitué une SARL
aux caractéristiques suivantes :**

Dénomination sociale: « ENTREPRISES GEORGES BOTI» en

**Objet: LE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, L'INFORMATIQUE ET
LA BUREAUTIQUE, L'ELECTRICITÉ, LE TRANSPORT DE BIENS ET DE
PERSONNES, L'AGRO-ALIMENTAIRE, DIVERS. Et pour la réalisation
de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de tous biens
meubles et immeubles.- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout
ou partie des biens sociaux. - la prise en location gérance de tous
fonds de commerce.- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée- et généralement, toute opérations
financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant
en faciliter l'extension ou le développement**

**Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la
vente**

**de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes
auprès**

**de tous établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout**

ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout

**Capital social: 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix
Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100
intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.**

**Siège social: Bingerville quartier Akouai Santai extension 1 ilot 278 lot
2700 BP260 ADZOPE**

GÉRANT: BOTI BINENE WILFRIED CHANCE

**RCCM: n°CI-ABJ-03-2021-B12-01515 du 18/05/2021 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n° 10620/GTCA/RC/2021 du 18/05/2021

